

SIX CENT QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

5 août 2026

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le Mercredi, 5 août 2026 à 11 h 00, à la MRC de La Rivière-du-Nord, au 349, rue Labelle, Saint-Jérôme, formant quorum sous la présidence du préfet suppléant, M. Paul Germain, sont présents, Mesdames la mairesse, la mairesse suppléante et la conseillère et Messieurs les maires :

Isabelle Poulin, Municipalité de Saint-Hippolyte, Marie-Claude Poitras, Ville de Saint-Jérôme, Guy Lamothe, Municipalité de Sainte-Sophie, Valérie Gravel, Ville de Saint-Colomban

Absence : Rémi Barbeau, Ville de Saint-Jérôme, Xavier-Antoine Lalande, Ville de Saint-Colomban

VOTATION 2026			
MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1499-2025 17 décembre 2025	NOMBRE DE VOIX Article 201 (Décret constitution)	NOMBRE DE VOIX Article 202
Prévost	14 286	3	3
Saint-Colomban	19 127	4	4
Saint-Hippolyte	12 563	3	3
Saint-Jérôme	85 366	18	8*
Sainte-Sophie	19 478	4	4
Total	150 820	32	22

*Formule de calcul
En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 85 366 hab. / Pop. MRC : 150 820 = 56,63 %
- 56, 63 % x 14 voix (total autres municipalités) = 7,92 %, soit : 8 voix

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Geneviève Bélanger, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant, Paul Germain, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 11 heures 00.

Le préfet suppléant informe le Conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au Conseil, tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le préfet suppléant ne votera pas sur les propositions.

De plus, il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le préfet suppléant, Paul Germain, constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

11698-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le maire Guy Lamothe et résolu unanimement :

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que proposé séance tenante

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

11699-26 EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT le départ du coordonnateur au schéma d’aménagement le 29 juin 2026;

CONSIDÉRANT l’ouverture de poste pour l’embauche une nouvelle ressource au poste de coordonnateur au schéma d’aménagement;

CONSIDÉRANT le processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Mme la mairesse suppléante Valérie Gravel et résolu unanimement :

D’EMBAUCHER monsieur Therry Hussain au poste de coordonnateur au schéma d’aménagement, à compter du 17 août 2026;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention.

11700-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Claude Poitras et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance à 11 heures 03.

ADOPTÉE

Paul Germain
Préfet suppléant

Geneviève Bélanger
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Je, Paul Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.

Paul Germain
Préfet suppléant